



Commune de Saint-Jory
Département de la Haute-Garonne

MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE
REGLEMENT PARTICULIER DE CONSULTATION

Personne publique contractante : COMMUNE DE SAINT-JORY

Pouvoir adjudicateur :

Monsieur le Maire de SAINT-JORY
Place de la République
31 790 Saint-Jory

Objet du marché : Mission de maîtrise d'œuvre pour:

- Le réaménagement d'un bâtiment communal en Pôle Culturel

Type de procédure du présent marché : Appel d'offres en procédure adaptée selon les articles 28 et 74 du Code des Marchés Publics.

Nature de la mission : Missions de base de la loi MOP (marché de travaux attribué en lot unique)

Enveloppe financière prévisionnelle : affectée, par le maître d'ouvrage, aux travaux de construction, est évaluée à 1 290 000 euros HT.

Modalités essentielles de financement du marché : Budget de la collectivité territoriale. Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement. Le délai global est de 30 jours.

Comptable assignataire : Monsieur le Receveur Percepteur de SAINT-ALBAN

Modification du DCE : Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Chaque soumissionnaire devra alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Modalité d'attribution du marché: Ce marché pourra être attribué à une entreprise séparée ou à un groupement d'entreprises dont l'architecte sera obligatoirement le mandataire.

Critères de sélection des offres :

Les candidats présenteront une note méthodologique et un taux d'honoraires sur la base d'un programme indiquant la description de l'ouvrage, les spécifications techniques, les exigences et les contraintes de réalisation.

L'offre sera sélectionnée selon les critères suivants :

- capacités professionnelles et techniques 40%
- prix 30%
- délais d'exécution 30%

Composition de l'offre à remettre par les candidats: Le dossier à remettre par les candidats sera placé sous enveloppe cachetée. Il comprendra les pièces suivantes datées et signées par eux :

- DC1 (lettre de candidature)
- DC2 (déclaration du candidat) ou déclaration sur l'honneur équivalente
- ~~Attestations d'assurances responsabilité civile et décennale~~
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- Dossier d'œuvres exposant les compétences, références et moyens et tous renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat.
- Acte d'Engagement avec annexes en cas de sous-traitance
- Note méthodologique faisant état des choix architecturaux et la justification des honoraires
- Planning prévisionnel ainsi que le délai global de réalisation de l'ouvrage prévu et son phasage.
- Grille de répartition des honoraires par éléments de mission (entre les cotraitants s'il y a lieu)
- CCAP

Le marché ne sera attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un délai de 15 jours suivant la notification du marché, les pièces mentionnées à l'article R 324-4 du Code du Travail et les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Conditions de participation : Les offres seront adressées à Monsieur le Maire – Mairie de Saint-Jory – Place de la République - 31790 SAINT-JORY

Avec la mention : « Marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement d'un bâtiment communal en Pôle Culturel »

Délai de validité des offres : Fixé à quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la date de remise des offres.

Forme du prix : Le prix sera un pourcentage du coût des travaux.

Renseignements techniques : M. LARIDANT, Directeur des Services Techniques

Renseignements administratifs : Mme DAYMIER, Responsable Finances et Marchés

Remise des offres : Dossier à adresser avant le 21/12/2018 à 12h00

Date d'envoi à la publication : 30/11/2018

Fait à SAINT-JORY

Le 27/11 2018

Le Maire,

T.FOURCASSIER

